



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Bilan social 2022 : remarques de la FSU

En préambule à l'analyse de ce bilan, la FSU a regretté que dans le point consacré au guide de déontologie, aucune mention n'ait été faite de l'implication des représentantes des personnels, et ce malgré le nombre considérable de groupes de travail auxquels ils/elles ont participé.

La Secrétaire générale adjointe a mis en exergue les points suivants :

- une hausse des effectifs des détachés dans le réseau (5739 agent-es contre 5691 fin 2020);
- une proportion de femmes stable à 54,7%;
- une légère augmentation de l'âge moyen des personnels;
- la proportion de candidatures féminines toujours inférieure à celle des hommes pour les personnels de direction.

Sur le dernier point, la FSU est intervenue pour signaler que l'égalité femmes-hommes n'est pas encore une réalité parmi les expatriés, et pas seulement pour les personnels de directions : il n'y a que 42% de femmes parmi les recrutés. Ceci est encore plus vrai au premier degré où une majorité d'hommes est recrutée malgré la large part de candidatures féminines.

Dans le cadre de l'égalité professionnelle, la FSU s'interroge sur la mise en place de la cellule d'écoute sur les violences sexuelles et sexistes au sein de l'Agence. L'AEFE répond que la réflexion est encore en cours.

Concernant les services centraux, il y a encore un écart important dans la rémunération entre les femmes et les hommes renforcé par la part de l'indemnitaire. L'explication du Secrétaire général, qui la lie au régime indemnitaire des ministères d'origine, ne suffit à expliquer cet écart.

Les sessions de formation continue ont concerné 78% des personnels enseignants. La FSU s'interroge sur le DU-EI EFE (diplôme universitaire école inclusive pour les établissements français de l'étranger), les collègues sont-ils informés de cette possibilité de formation ? La directrice de la DEOF répond qu'il y a eu plus de 60 candidatures cette année (pour 25 places), l'information est donc bien passée selon elle. Dont acte mais on peut s'interroger sur le nombre d'établissements concernés.

Concernant le compte personnel de formation (CPF), la FSU remarque que de nombreux personnels du réseau semblent ignorer ce droit. Le DRH répond qu'une information a été faite à destination des chefs d'établissements. Il indique que plusieurs demandes ont été traitées depuis trois ans. Il s'engage à envoyer une information plus détaillée à la rentrée prochaine.

Vote : Pour à l'unanimité